

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 7 mai 2012 à 20h00.

PRÉSENTS : **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**
 Mario Godbout, conseiller
 Lucie Racine, conseillère
 Jean-François Labranche, conseiller
 Bruno Guilbault, conseiller
 Lawrence Cassista, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : 2

RÉS.NO.2012-05-087

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 7 mai 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2012-05-088

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2012

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 7 mai 2012 soit adopté tel que modifié par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier, en ajoutant le point 12.8 <Achat d'une caméra de surveillance>».

RÉS.NO.2012-05-089

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET DU 16 AVRIL 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 2 et du 16 avril 2012 tels que présentés par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-05-090

ACCEPTER LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2011 DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim reçoit une copie du rapport financier pour la Municipalité de l'Auditeur indépendant, monsieur Pierre Racine, pour l'année terminée le 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, de même que le rapport de l'Auditeur indépendant, monsieur Pierre Racine, CGA, relativement aux états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011;

QUE le rapport financier 2011 consolidé fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long réité. »

RÉS.NO.2012-05-091

ACCEPTER LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2011 DE L'OMH

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim reçoit une copie du rapport financier pour l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Joachim de l'Auditeur indépendant, monsieur Pierre Racine, pour l'année terminée le 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers « 2011 » de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) tel que présenté par monsieur Pierre Racine, CGA, Auditeur indépendant, rapport montrant que le montant de 4 944\$ représente la contribution municipale au déficit de l'organisme après capitalisation;

QUE ledit document fait partie des présentes comme si au long reproduit ».

RÉS.NO.2012-05-092

RUE FILLION : AUTORISER LES PAIEMENTS PROGRESSIFS POUR LES TRAVAUX

ATTENDU QUE la municipalité a accordé un contrat à la firme « Charles-Auguste Fortier » pour les travaux d'infrastructures et de réfection de la rue Fillion;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs nous fera les recommandations de verser des paiements progressifs à l'entrepreneur suite aux travaux qui auront été réalisés;

ATTENDU QUE ces paiements seront faits en fonction des budgets prévus pour l'exécution des travaux mentionnés au bordereau des quantités;

ATTENDU QUE nous retiendrons une somme de 10% sur le montant total des travaux;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le versement des paiements progressifs qui seront recommandés par notre ingénieur dans le cadre des travaux de réfection de la rue Fillion;

Que de ces sommes, un montant représentant 10% du total des travaux sera retenu comme mentionné dans ladite recommandation de paiement;

QUE ces dépenses seront payées à même les montants prévus lors du décret des travaux prévus au règlement #351-2012 ».

RÉS.NO.2012-05-093

RÉCUPÉRATION DU GAZON : AUTORISER LE CONTRAT DE COLLECTE

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de détourner de l'enfouissement la collecte des feuilles et du gazon et de rediriger ces résidus verts chez les producteurs agricoles qui en font la demande;

ATTENDU QUE la municipalité met à la disposition des citoyens un conteneur à l'arrière du garage municipal pour y déposer le gazon;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le contremaitre à faire transformer le conteneur au garage municipal afin que nous puissions faire nous-même la levée du conteneur et le transport du gazon et/ou des feuilles chez les producteurs agricoles;

QUE le transport de la collecte du gazon et des résidus verts puisse être faits en cas d'exception par monsieur Réjean Morency, producteur agricole, au coût de 150,00\$ par transport, taxes en sus, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 23 avril 2012;

QU'il soit prévu, qu'en cas de surplus ou d'impossibilité pour M. Morency ou par les employés municipaux de collecter notre conteneur de gazon, de demander au groupe « SANI-TERRE » de faire la levée du conteneur aux mêmes conditions qu'en 2011 et que ces matières soient redirigées vers les producteurs agricoles qui en feront la demande;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-05-094

AUTORISER L'ACHAT D'UN BILLET DE GOLF POUR LE TOURNOI DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL

ATTENDU QUE la fondation de l'Hôpital Sainte-Anne organise un tournoi de golf le 15 juin

2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal mandate monsieur Marc Dubeau, maire, à assister au souper du tournoi de Golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré le 15 juin prochain au Centre des Congrès du Château Mont-Sainte-Anne;

Que soit également autorisée l'inscription individuelle du directeur général général à ce tournoi;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-05-095

AUTORISER LE PAIEMENT DE L'ACTIVITÉ « FÊTE DES SEMENCES »

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim et l'équipe de la Grande Ferme organise une activité culturelle pour les 9 à 13 ans la dernière fin de semaine de mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution maximale de 600\$ pour permettre la réalisation d'une activité culturelle gratuite pour les jeunes de Saint-Joachim les 28 et 29 mai prochain;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-05-096

BULLETIN PAROISSIAL- ANNONCE PUBLICITAIRE 2012

ATTENDU QUE le renouvellement de l'annonce publicitaire de la municipalité arrive à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 175\$, taxes en sus, pour permettre la publication de notre annonce publicitaire dans le bulletin paroissial;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-05-097

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 4 mai 2012 pour les chèques numéros : 1200189 à 1200252 pour un montant de 81 242.64\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2012-05-098

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES – ACHAT DE SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Coopérative Jeunesse de services de la Côte-de-Beaupré offre les services de travail d'étudiants à la population et aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise l'achat de services municipaux pour un montant pouvant aller jusqu'à 500\$, services qui seront offerts par les étudiants de la Coopérative Jeunesse;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-05-099

ACCEPTER LA SUBVENTION VERSÉE PAR EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une aide financière au gouvernement fédéral pour l'embauche d'un étudiant;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention va couvrir une période de sept (7) semaines;

En conséquence et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RESOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim accepte la subvention accordée par Emplois d'été Canada;

QUE cette subvention de 1 179\$ permettra l'embauche d'un étudiant pour une période de sept (7) semaines;

QUE soit autorisé le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'embauche avec Emploi d'été Canada ».

RÉS.NO.2012-05-100

AUTORISER L'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a ouvert deux postes d'emploi étudiant pour l'été 2012;

ATTENDU QUE le concours pour combler ces postes s'est terminé le 26 avril;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉ SOLU :

« Que soit procédé à l'embauche de monsieur William Belzile pour combler le poste de technicien en géomatique pour une période de onze (11) semaines;

Que soit procédé à l'embauche de Simon-Pierre Caron Labranche pour combler le poste de préposé à l'entretien pour les travaux publics pour une période de huit (8) semaines;

QUE soit autorisée la directrice générale adjointe, en cas de refus d'un des candidats, à offrir le poste au 2^e candidat en lice;

QUE les conditions de travail soient celles établies au contrat d'emploi pour les étudiants;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-05-101

RUE FILLION : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES LABORATOIRES DE SOL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé un contrat de réfection de la rue Fillion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉ SOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate la firme LVM pour procéder à l'analyse des sols dans le dossier de réfection de la rue Fillion, le tout selon l'offre de services professionnels déposée le 25 avril 2012;

QUE cette offre de services fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même le règlement d'emprunt # 351-2012 ».

RÉS.NO.2012-05-102

AUTORISER L'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE monsieur Guy Bolduc devrait effectuer un retour progressif à compter de la fin du mois de juin;

ATTENDU QUE son médecin va possiblement l'autoriser à faire des travaux légers au début pour une certaine période;

ATTENDU QUE les mois de mai et juin sont des périodes très occupées aux travaux publics et que monsieur Marc Lessard ne peut pas toujours être présent pendant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'embauche temporaire de monsieur Jean Gravel pour assister notre contremaître durant cette période printanière;

QUE dès le retour permanent de monsieur Bolduc, la Municipalité mettra fin au lien d'emploi avec monsieur Gravel;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-05-103

RUE FORTIN : MANDATER NOS SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉGULARISER NOTRE EMPRISE

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Goulet et madame Caroline Bocuse nous ont informé que la rue Fortin empiétait sur leur propriété;

ATTENDU QU'une partie de la rue Fortin est aussi utilisée par ces mêmes propriétaires pour accéder à leur immeuble;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite régulariser cette situation avant le dépôt de la rénovation cadastrale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise le directeur général à demander à monsieur Thierry Lefrançois, arpenteur-géomètre, de faire la description technique des deux pointes de lots à être échangées sur la rue Fortin;

QUE soit demandé à Me Alain Bourget, Notaire, de procéder aux actes d'échanges des propriétés concernées dès qu'il aura reçu les descriptions techniques de notre arpenteur afin de régulariser cette situation;

QUE ces services professionnels seront à la charge de la Municipalité de Saint-Joachim et seront payées à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-05-104

SERVICE DE GARDE À L'ENFANCE-DES-PRÉS ET DE LA PIONNIÈRE – AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Service de Garde à l'Enfance-des Beaux-Prés et de de la Pionnière organise une activité pour les enfants de la garderie « Frimousse de l'Éveil »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 50\$ pour permettre la réalisation d'une activité gratuite pour les enfants de la garderie;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-05-105

ACHAT D'UNE CAMÉRA DE SURVEILLANCE ET D'UNE CARTE MÉMOIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer la sécurité de certains endroits publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise l'achat d'une caméra de surveillance et d'une carte mémoire;

QUE soit demandé à notre contremaitre de procéder à l'installation des panneaux de « surveillance par caméra » sur les différents sites sous surveillance ».

RÉS.NO.2012-05-106

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 7 mai 2012 à 20h20 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier